

Retraites, protection sociale, solidarité :

## ENJEUX DE SOCIÉTÉ

**E**n mai et juin 2003, sur les retraites, se joue une page décisive de notre histoire sociale. Un grand choix de société, comme en 1995. Souvenons-nous : en 1995, grâce à la mobilisation de deux millions de personnes, grâce au Jupéthon, nous avons empêché le recul social. Aujourd'hui, avec Chirac, Raffarin et le Medef, un nouveau basculement est possible.

De la mobilisation générale des salariés et des populations, dépendent l'avenir de la société :

- soit vers un libéralisme déchaîné, une société du risque (comme en rêve le Medef), en fait une insécurité permanente, une précarité tout azimuth, sur les retraites comme sur tous les droits sociaux, et même bientôt sur le droit de se soigner ;
- soit la préservation d'une solidarité collective, avec des droits garantis issus des luttes populaires depuis des dizaines d'années.

### Retraites : une destruction préparée depuis 12 ans !

Il faut remonter au ministère Rocard de 1991, puis aux mesures Balladur de l'été 1993, pour trouver les premières attaques sur les retraites. Déjà à l'époque, on nous disait que les dépenses de retraite allaient englober toute la richesse du pays, d'ici... 50 ans. Pourquoi tant d'acharnement ? Et pourquoi sur les retraites, ou les dépenses de santé ? Pourquoi pas le même acharnement sur d'autres catégories de dépenses « privées » ?

Exemple : les dépenses en téléphones portables se sont développées à une vitesse fulgurante. Les financiers se sont mis à investir follement, à gonfler une bulle boursière, à empocher des profits faramineux. C'était le miracle ! Et pourtant, tout a craqué dans un clash économique, avec des licenciements mondiaux par centaines de milliers et la quasi faillite de France Télécom.

Cherchez l'erreur ! D'un côté, certaines dépenses rapportent gros aux industriels (portables, voitures...). Celles-là sont bon-

nes pour la société libérale. De l'autre côté, d'autres dépenses ne rapportent aucun bénéfice juteux : elle sont seulement bénéfiques à la santé, au bien commun, au service public. Elles permettent de vivre correctement sans travailler à 60 ans, ou 55 ans pour les travaux pénibles. Ce sont des dépenses de solidarité collective ! Voilà ce que le patronat de ce pays, et de tous les pays, ne peut supporter. Il veut que tout rapporte de l'argent, il veut que toutes les actions humaines deviennent des marchandises vendues avec profit.

C'est pourquoi ils veulent casser les retraites par répartition. Et les remplacer par des assurances privées ou des fonds placés en Bourse. Ils s'y préparent depuis 12 ans. La gauche a laissé faire.

Aujourd'hui, le gouvernement de « mission » de Raffarin s'est donné ce but : faire sauter les retraites solidaires. Eh bien, c'est ce gouvernement, s'il le faut, qui devra sauter, comme Juppé !

### Au panier la loi Raffarin-Fillon ! Qu'ils la retirent !

Le projet Raffarin-Fillon fait chuter les retraites dans le secteur privé.

Exemples : Un homme gagnant 1 400 euros toucherait 1 106 euros de retraite avec 40 annuités (selon les lois Balladur) en partant en 2008 (soit -10,3 %), ou 743 euro selon Fillon, en partant en 2020 (soit -40,4 %). Une femme ayant 32 annuités, mais le même salaire, ne toucherait que 525 euros en 2008, et 481 en 2020 !

Et le projet, dit « équitable », met les fonctionnaires, qui avaient fait capoté Juppé en 1995, au même régime. Exemple : Avec 1400 euro de salaire, un départ aujourd'hui (2003) donne une retraite de 1120 euros, et 907 en 2020 (moins 27,1 %). Pour une femme à 32 annuités, la décote serait de 51 %.

C'est le retour des retraites misérables ! C'est inacceptable !



- FAUSOUR -

# LA RETRAITE, C'EST NOTRE SALAIRE

**Q**ue nous soyons employés dans une entreprise privée ou publique, la retraite est la continuation du salaire, pour vivre correctement après une vie passée au travail. Et parfois une vie très dure, dans des conditions de travail pénibles.

Il y a même toujours de grandes inégalités à corriger :

- entre hommes et femmes, pénalisées par des carrières incomplètes (temps partiel)
- les Rmistes et beaucoup de chômeurs n'existent pas pour la retraite !
- les jeunes en précarité sont privés de droits
- les inégalités d'espérance de retraite et de vie sont fortes : 17 ans (à 60 ans) pour les ouvriers, 22 ans pour les cadres.

Mais grâce au système généralisé de protection sociale (après 1945), grâce aux mobilisations populaires, la retraite n'est plus l'antichambre de la mort. Autrefois, les vieux travailleurs vivaient dans la misère. Seuls les riches accumulaient un capital pour leurs vieux jours.

Avec la retraite de la sécurité sociale, nous avons conquis la prolongation du salaire. L'écart du taux de pauvreté a chuté (en moyenne) entre les retraités et la population : il est tombé à 3 % en 1997 contre 24 % en 1970 (selon le Conseil d'orientation des retraites). 2,5 millions de personnes ne touchaient que le minimum vieillesse en 1956 contre 800 000 aujourd'hui.

## La répartition, c'est la solidarité, c'est la répartition des richesses

La retraite est le droit de vivre plus longtemps, grâce aux progrès de civilisation, et sans être astreint de travailler pour un patron. C'est un acquis de l'histoire sociale, une obligation aux patrons de payer des salaires, des cotisations, répartis ensuite entre tous et toutes. C'est un signe de société plus solidaire, plus égalitaire. Le contraire de l'épargne privée et individualiste.

Une part de la richesse est versée en salaire collectif, immédiatement, pour financer les retraites, les soins de santé, le chômage (pas assez !). La société s'organise pour répartir les richesses sans

passer par les fonds de pension ou les assurances privées qui ramassent des profits.

Pas besoin de capital ! Bref, un vrai cauchemar pour le baron Seillères et ses amis de la finance. C'est pour cela qu'ils poussent à casser la répartition d'ici 2020, et exigent un système privatisé. Raffarin prévoit déjà d'utiliser la loi Fabius sur l'épargne en loi pour des fonds de pension.

## Les fonctionnaires privilégiés ?

C'est vrai qu'aujourd'hui les règles de calcul sont différentes entre privé et public. A cause des décrets Balladur de 1993 et de la réforme des retraites complémentaires de 1996, sous la pression patronale. Juppé voulait étendre au public en 1995 les règles Balladur. Aujourd'hui, Raffarin remet le couvert, et annonce que tout le monde (privé et public) va trinquer avec 42 ans d'annuités. Elle est où l'équité ? C'est du cynisme !

Les libéraux disent que les retraites des fonctionnaires sont payées par l'impôt, et celles du privé par de lourdes cotisations. En fait, toutes les retraites représentent une part de la richesse. La différence, c'est qu'il y a un seul employeur (l'Etat) pour les fonctionnaires, et beaucoup de patrons dans le privé, qui versent dans une caisse nationale unique. Et la richesse qui revient au budget de l'Etat est issue du travail de tous, public et privé. La différence, c'est que dans le privé, la retraite générale est insuffisante, il faut des retraites complémentaires, où l'influence des patrons est forte.

Il faut donc accroître la socialisation des retraites dans le privé, sur le modèle public, et pas l'inverse !



# FINANCER LES RETRAITES, C'EST POSSIBLE !



Argument massue du gouvernement, c'est le " choc démographique " : il y aurait trop de retraités et on ne pourra plus payer. Et ils ajoutent : il n'y a pas d'alternative. C'est la pensée unique. C'est un matraquage des esprits, avec une énorme campagne publicitaire à l'appui.

## « Solution » Raffarin : les retraités payent tout, les patrons rien

Le projet Raffarin, c'est :

- 40 ans en 2008 pour tous, puis 42 ans en 2020
- une décote généralisée à 6% par année manquante (de zéro à 5% dans le public, et de 10 à 6% dans le privé)
- indexation généralisée des pensions sur les prix (au lieu des meilleurs salaires)

Résultat : un taux de remplacement moyen (écart entre retraite et salaire d'activité) passant de 78% à 66% soit une baisse de 15%. C'est donc uniquement les retraités, public et privé, qui payent.

## Notre alternative : les cotisations solidaires

Selon le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), l'alternative que nous proposons, l'annulation des décrets Balladur, et le maintien des droits, coûte 7 à 8 points de richesse (Produit intérieur brut), d'ici à 2040. Où les prend-on ? Sur les revenus financiers. Ce sont en effet les grands bénéficiaires du recul salarial.

Faisons les comptes. Entre 1982 et 2002, le partage de la richesse créée dans les entreprises a évolué comme suit :

- la part des salaires (retraites comprises) baisse de 72 à 64 % de la valeur ajoutée ;
- la part du profit non investi augmente de 8 % à 16 % !

Nous proposons de remplacer la " modération salariale " par la modération financière. Il suffit de revenir en 2040 au partage du revenu de 1980 pour régler le financement. Le moyen le plus simple est d'**augmenter progressivement le taux de cotisation patronale (15 points, soit 0,37% par an, selon le COR)**, de manière à faire progresser la part salariale parallèlement au nombre de retraités, en diminuant les revenus financiers. Cela revient à faire à la hausse (sur 40 ans) le chemin parcouru à la baisse par la part salariale sur les 20 dernières années.

De plus, ce n'est pas la première fois que la richesse nationale consacrerait une plus grande part aux salaires. De 1950 à 1995, pendant 45 ans, période de progrès global de la protection sociale, la part des retraites a déjà augmenté de 7 points, presque autant que ce qui est nécessaire sur les 40 prochaines années. Le monde ne s'est pas écroulé. Ce qui gêne les capitalistes, c'est que la preuve a été faite qu'on pouvait financer les retraites sans capitalisation. Voilà pourquoi ils crient à la catastrophe démographique !

## La différence entre répartition et capitalisation, c'est la pauvreté

En réalité, le mensonge gouvernemental est le suivant : ils ne veulent pas réduire toutes les dépenses de retraites. Ils veulent réduire la part socialisée, et augmenter la part privatisée. Parce que les propriétaires de fonds de pensions sont avides de placer sur les marchés boursiers les sommes gigantesques non « valorisées » aujourd'hui (la sécurité sociale), mais qui servent pour les besoins de la population.

Or qui pourra se payer une retraite par capitalisation ? Les hauts salaires. Et même ces hauts salaires ne sont nullement assurés de leur avenir. On l'a vu aux Etats-Unis quand les retraites d'Enron ont explosé avec la multinationale. Les petits salaires, les chômeurs, les jeunes précaires, les femmes à temps partiels ou carrières courtes, resteront avec la répartition appauvrie, que Raffarin jure « solennellement » de maintenir.

Au total, l'inégalité sociale montera en flèche.

# POUR UNE RETRAITE SOLIDAIRE

Notre alternative réaffirme trois principes indissociables :

- 1. droit à la retraite à taux plein à 60 ans ;**
- 2. taux de remplacement (minimum 75 %) avec indexation sur le salaire moyen ;**
- 3. maximum 37 annuités et demi pour tous, privé et public.**

Aucune de ces mesures, prises séparément, ne garantit vraiment une retraite de bon niveau. Mais si on abandonne l'une d'elles, c'est l'ensemble qui est déséquilibré et menacé. Toute tactique consistant à renoncer à un de ces principes sous prétexte d'éventuelles contreparties (par exemple échanger les 40 annuités contre un relèvement des basses pensions) est un attrape-nigaud.

Ces trois principes impliquent l'abrogation des décrets Balladur.

## Démocratie sociale

C'est à l'intérieur de ce cadre solidement établi que l'on peut ensuite ajuster des éléments de réformes débattues par les salariés, les retraités, les assurés sociaux, les syndicats, les associations. Ce qui implique une démocratie sociale radicale, et en particulier l'élection démocratique des administrateurs de la sécurité sociale.

Des progrès sont nécessaires pour abolir les situations d'inégalités qui frappent spécialement les précaires et les femmes. Trois grandes mesures sont à prendre :

- garantie d'une retraite au moins égale au SMIC afin de garantir un revenu décent à toutes et à tous ;
- retraite à 55 ans (voire 50 ans) pour les travaux pénibles, dangereux, postés ;
- amélioration des conditions de travail et de la santé au travail ;
- validation des périodes de chômage, d'emploi précaire, de temps partiel contraint, de formation.

## Après les retraites, haro sur la santé !

Le déremboursement de 617 médicaments est un avant-goût de la « réforme » de l'assurance maladie qui s'annonce. Le rapport Chadelat, commandé par le ministre de la santé, doit servir de base. Cet ancien responsable d'AXA assurances écrit : « Ce qui a été fait pour le médicament devra nécessairement être fait pour la totalité des dépenses de santé... ». Partant du constat que 80% des assurés sociaux ont une assurance complémentaire, le gouvernement envisage, de substituer une « Couverture Maladie Généralisée » (CMG) à la sécurité sociale. La couverture obligatoire deviendrait une Assurance Médicale Obligatoire (AMO), premier niveau de l'édifice. Son rôle serait réduit au profit d'une Assurance Médicale Complémentaire (AMC) facultative (2ème niveau). Au cœur de ce projet se trouve le « panier de soins », une définition rigoureuse des soins remboursés par l'assurance obligatoire et les complémentaires.

Quelles conséquences ? La partie précarisée de la population renoncera à une complémentaire, et devra se contenter de l'assistance. La réduction de l'assurance maladie obligatoire engendrera l'explosion des tarifs des mutuelles et des assurances. On peut estimer une augmentation de 60 à 70% des cotisations des mutuelles. L'habileté va consister à faire passer cette montée des assurances par le biais de soins mal remboursés, dentaires et optiques.

La gestion commune du « panier de soins » par l'assurance obligatoire et les complémentaires permettrait aux assureurs de s'introduire dans la gestion de la couverture sociale, y compris du régime de base. Le principal avantage pour le patronat c'est la diminution des soins remboursés par l'assurance maladie. Cette « baisse des charges » n'est rien d'autre qu'une « diminution du coût du travail », cheval de bataille du patronat. Le second avantage est d'ouvrir grand le marché de l'assurance.

**La sécu, elle est à nous !  
Défendons-là !**

Je souhaite prendre contact avec la LCR

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

Téléphone : ..... Email : .....

**A RETOURNER A : LCR 2 rue Richard Lenoir, 93100 Montreuil – tél : 01 49 28 52 99 – e-mail : lcr@lcr-rouge.org – site web : <http://www.lcr-rouge.org>**